



Au Conseil communal de Bex

Rapport de la Commission ordinaire

Chargée de l'étude du préavis municipal N° 2022/02

Relatif à

L'Assainissement des routes de l'Alex, Cotterd et Stand

Commission composée de :

Mesdames : Gaëlle Valterio, Jannick Badoux et Laurine Blum

Messieurs : David Fankhauser et Tristan Matile

Délégués de la Municipalité : Messieurs Pierre-Yves Rapaz et Emmanuel Capancioni
Service Technique : Monsieur Raphaël Monnet

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission ordinaire chargée d'étudier le préavis cité en titre s'est réunie le jeudi 3 février 2022. Messieurs les Municipaux Pierre-Yves Rapaz et Emmanuel Capancioni, ainsi que Monsieur Raphaël Monnet (Service Technique), étaient présents pour répondre aux diverses questions de la commission.

Nous tenons ici à les remercier pour leurs explications aussi précises qu'intéressantes.

1. Préambule

Le secteur concerné a besoin d'un assainissement car il n'en a pas subi depuis des années. Effectivement, les conduites d'eau sont encore en deux conduites unitaires en pierre ovoïde.

Une faute s'est glissée dans le préavis à la page 8. Les 2 phrases en-dessous du point 2, soit :

- La subvention de l'ECA viendra en déduction de ce montant.
- Il est précisé que ces travaux font partie intégrante des investissements sur 5 ans prévus par la Municipalité.

devraient se trouver à la fin du point 3 : « Assainissement eaux claires et eaux usées »

2. Rapport

Réaménagement de surface

Tous les trottoirs seront franchissables. Une décision sera prise après quelques mois d'utilisation quant à la nécessité de poser, ou pas, des potelets le long du trottoir.

La route sera refaite à neuf sur toute la largeur.

Il a été décidé de poser des bandes pavées aux deux extrémités du « bourg historique » afin de le délimiter. Le choix s'est porté sur des pavés qui sont plus durables que les bandes peintes, et le coût n'est pas beaucoup plus élevé que l'enrobé. La cunette sera également pavée.

En ce qui concerne la pose du 2^{ème} bassin, il nous a été expliqué que celui-ci avait déjà existé et qu'il serait bien de le remettre afin de créer une zone conviviale et de rassemblements intergénérationnels en y ajoutant des bancs.

Le budget prévu pour le bassin et la réfection du toit est une estimation : il n'y a pas encore eu de soumission. Les frais de CHF 150'000.- se répartissent comme ceci : CHF 50'000.- pour le bassin et CHF 100'000.- pour la réfection du couvert qui n'est vraiment plus en bon état.

Afin de diminuer la circulation dans le bourg historique, un signal de perte de priorité (stop ou cédez le passage) sera posé au carrefour de l'Alex et du Stand, côté bourg historique.

Les trottoirs, dans le virage de la route du Stand et sur la route de l'Alex, diminueront la largeur des routes et feront ainsi ralentir les automobilistes et sécuriseront donc les piétons.

Au carrefour de la route de l'Alex et de Cotterd, deux poubelles Villiger (comme au parc Ausset) seront installées. Il n'est malheureusement pas possible d'en mettre d'autres car le sous-terrain est encombré de câbles qui ne peuvent pas être déplacés. Cependant, étant donné qu'une poubelle peut contenir 6 containers gris actuels, la capacité totale sera doublée.

Le trottoir devant les poubelles sera franchissable et laissera donc la place pour s'arrêter afin de déposer les sacs.

Dans le carrefour de la route de l'Alex et de Cotterd, la commune prendra à sa charge le déplacement d'un bout du mur le long de la parcelle 6797 où un projet de villas est en cours. Ainsi, tous les côtés du carrefour seront munis de trottoirs, ce qui garantira une meilleure visibilité et donc plus de sécurité, tant pour les voitures que pour les piétons.

Dans ce même carrefour, la question de la possibilité de prévoir un giratoire a été posée. Le bureau technique a simulé la mise en place d'un giratoire sur plan, mais vu que de nouveau trottoir sont prévus, la place à disposition ne permet pas la création d'un tel aménagement au centre du carrefour.

Travaux souterrains

En ce qui concerne les travaux souterrains, il y aura une mise en séparatif de toutes les conduites d'eau. Les maisons du bourg historique auront leur descente de toiture raccordée au nouveau réseau d'eau. Les propriétaires seront également avertis afin qu'ils puissent effectuer les travaux à l'intérieur de leur parcelle dans le même temps.

Les grilles d'écoulement seront situées le long des trottoirs et au milieu de la route dans le bourg historique. Il n'y a donc aucun danger pour les cyclistes.

Les sociétés de télécommunication, d'électricité et de gaz se lient également à ces travaux afin de ne pas devoir rouvrir la route dans quelques années.

Trafic

Pendant les travaux, une déviation sera mise en place pour rejoindre les différents lieux. Les travaux s'effectueront de 100m en 100m en respectant les entrées et sorties des propriétés. Il y aura seulement lors de la pose du goudron que les routes seront fermées.

Pour le moment, la vision de la Municipalité est de faire passer les automobilistes venant de la route du Stand en direction du rond-point de la Colonne. L'idée est de diminuer au maximum le passage dans le bourg historique.

La possibilité de faire une route de contournement entre le Diable Vert et les Valentines est pour le moment très compliquée, voire impossible, car toutes les parcelles sur la trajectoire sont en zone agricole et les démarches nécessaires prendraient des années. De plus, ceci diminuerait l'attraction du centre du village.

La municipalité nous a parlé du tronçon de route qui pourrait, à l'avenir, relier le Ch. Du Crochet et le pont de la Route du Cotterd (pont sur l'Avançon existant). Si un tel projet devait voir le jour, un projet d'élargissement du pont sur l'Avançon serait alors mis à l'étude.

Nous avons également demandé s'il serait possible de dévier les piétons au Sud des parcelles n°271 et 6650 et d'aménager une zone piétonne sécurisée reliant le carrefour de l'Allex et le Ch. Du Crochet. Ces parcelles étant privées, les démarches prendraient du temps, de plus, la topographie dans cette zone n'est pas propice à l'aménagement d'un tel chemin piéton.

Eclairage public

Un Plan Directeur de l'éclairage public est en cours d'élaboration.

Les nouveaux candélabres seront donc adaptés à ce futur Plan. Ils seront munis de lampe LED.

Oppositions

Messieurs Clivaz et Guaitoli de Pro Velo Chablais ont été reçus par le Municipal Pierre-Yves Rapaz qui leur a expliqué que le fait d'ajouter des trottoirs à toutes les routes de ce quartier diminuera la largeur de celles-ci. Par conséquent, l'ajout d'une piste cyclable ne sera pas possible. Un comptage sera effectué après les travaux pour déterminer si une zone 30km/h doit être installée ou non.

Suite à cette entrevue, la Municipalité a répondu par écrit le 7 octobre 2021 à ces oppositions.

Il a été expliqué à la commission que les enfants jusqu'à 12 ans ont le droit de rouler sur les trottoirs. Pour les adultes, le fait que la vitesse des automobilistes sera diminuée par le rétrécissement de la chaussée apportera plus de sécurité à vélo.

Comme stipulé dans les conclusions, et accepté par les opposants, ces 2 oppositions seront levées si ce présent préavis est accepté par le conseil.

Procédure

Pour l'entier des travaux, un appel d'offre public a été effectué dans la FAO le 15 octobre 2021.

Les soumissions déposées ont permis l'adjudication des travaux à l'entreprise Echenard pour la partie génie civil et à l'entreprise Wehren pour l'appareillage.

Concernant le mandat d'ingénieur civil, il a été fait de gré à gré car au départ le projet était plus petit et ne dépassait donc pas la somme de CHF 150'000.-. Les Municipaux concernés ont pris le risque de ne pas faire un appel d'offres sur invitation lorsque le supplément s'est présenté, car tout était déjà en route avec le bureau d'ingénieur.

Cependant, ceci n'aurait pas dû avoir lieu en ce sens : il aurait fallu un appel d'offre dès que le budget supplémentaire a été alloué à cette tâche. En effet, l'allocation du budget pour le mandat d'ingénieur civil est en l'état contraire au droit des marchés publics, et donc au droit fédéral et cantonal en la matière. Ceci pourrait avoir de lourdes conséquences en matière de budget si une contestation devait se présenter. Cette remarque avait déjà été faite à la Municipalité lors d'autres préavis. Nous exigeons donc de celle-ci de faire d'office un appel d'offre sur invitation et plus de gré à gré, surtout lorsque le droit des marchés publics l'exige, ce qui est le cas pour des travaux d'une telle envergure !

3. Conclusion

Au vu de ce qui précède, c'est à la majorité que la Commission ordinaire vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter ce préavis tel que présenté.

Le Conseil communal de Bex

Vu le préavis municipal 2022/02 ;

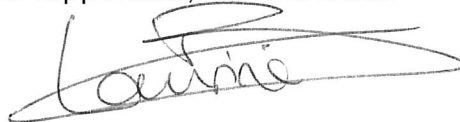
Oùï le rapport des commissions chargées d'étudier cette requête ;

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide :

- a) D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'assainissement des routes de l'Alex, Cotterd et Stand ;
- b) D'autoriser la Municipalité à ouvrir un crédit extrabudgétaire de Fr. 3'500'000.00 ;
- c) De porter à l'actif du bilan le montant de Fr. 2'260'000.00 sous la rubrique « ouvrage de génie civil et d'assainissement », compte 9141.001, et à l'amortir sur une durée de 20 ans à raison de Fr. 113'000.00 par an ;
- d) De porter à l'actif du bilan le montant de Fr. 580'000.00 sous la rubrique « installations des services industriels », compte 9144.001, et à l'amortir sur une durée de 20 ans à raison de Fr. 29'000.00 par an ;
- e) De porter à l'actif du bilan le montant de Fr. 660'000.00 sous la rubrique « ouvrage de génie civil et d'assainissement », compte 9141.001, et à l'amortir sur une durée de 20 ans à raison de fr. 33'000 par an.
- f) De financer cet investissement conformément aux dispositions fixant le plafond d'endettement pour la législature 2021-2026 que le Conseil communal a votées dans sa séance du 6 octobre 2021 ;
- g) De lever les 2 oppositions déposées dans le cadre de l'enquête publique de ce projet.

Pour la commission ordinaire
La rapportrice, Laurine Blum



Fait à Bex, le 24 février 2022.